



# MAIRIE DE MANTEYER

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11/04/2025

### Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil Municipal du 18/02/2025
- Approbation et vote du compte de gestion 2024
- Approbation et vote du compte administratif 2024
- Affectation des résultats 2024
- Vote des taux d'imposition pour l'année 2025
- Approbation et vote du budget primitif 2025
- Attribution des crédits de subvention aux associations
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- Désignation des représentants aux commissions de la CCBD
- Approbation des Rapports sur le prix et la qualité du service public 2023 (RPQS) pour l'eau potable et pour l'assainissement.
- Approbation du projet d'aménagement de la forêt communale de Manteyer 2025-2044 porté par l'ONF (document consultable en mairie).
- Décision sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner pour un appartement situé au Clos Badet (Céüse).

Questions diverses

### Membres présents :

- ✓ Nelly BETEILLE
- ✓ Chantal CELCE
- ✓ Joëlle IMBERT
- ✓ Pablito LORIDON
- ✓ Robert PAUCHON
- ✓ Michel PONS
- ✓ Vincent BUMAT
- ✓ Simon FLEURY

### Membres absents et représentés :

### Membre absent excusé :

- ✓ Antoine LEMAGADURE
- ✓ Claude LEVY

La séance débute à 18h01

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 8, le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Pablito LORIDON est désigné secrétaire de séance.

#### **DÉCLARATION DE Monsieur LE MAIRE :**

Monsieur le Maire indique vouloir porter l'attention de tous sur la situation à Gaza où la situation humanitaire est totalement catastrophique. En parler à Manteyer est une goutte d'eau au regard de la mobilisation qui serait nécessaire et le Maire regrette que l'Europe et la France ne fassent pas plus. Il existe cependant partout des manifestations organisées et il est important de le rappeler. Monsieur le Maire exprime par ailleurs sa satisfaction quant à l'intérêt récent que le Président de la République a exprimé à l'égard de Gaza.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Point 1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du 18/02/2025**

Le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 18/02/2025 que tous les Conseillers municipaux ont reçu.

*Le PV est adopté :*

**Contre : 0     Abstention : 0     Pour : 8**

#### **Point 2 : Approbation et vote des comptes de gestion 2024**

Pour la présentation de la partie financière et le vote du budget, le Maire laisse la parole à Nelly BETEILLE, adjointe aux finances.

Présentation des comptes de gestion pour le Budget Principal et pour le Budget Annexe de l'eau : la projection d'une présentation est proposée au Conseil Municipal pour l'ensemble des points financiers et budgétaires à l'ordre du jour (p 2 à 6 du document ci-joint).

Pas de question.

Le Maire demande de bien vouloir approuver le compte de gestion 2024 du budget principal :

**Contre : 0     Abstention : 0     Pour : 8**

***Le compte de gestion 2024 du budget principal est adopté à l'unanimité***

Le Maire demande de bien vouloir approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe :

**Contre : 0     Abstention : 0     Pour : 8**

***Le compte de gestion 2024 du budget annexe est adopté à l'unanimité***

### **Point 3 : Approbation et vote des comptes administratifs 2024**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024 Monsieur Robert PAUCHON était Maire en exercice jusqu'au 4 octobre 2024 date de sa démission de sa fonction et que lui-même, Michel PONS, a été Maire par intérim à compter du 15/10/2024, puis Maire élu à partir du 17/12/2024. Comme le prévoit la loi, article L2121-14 du CGCT, le Maire sortant et le Maire nouvellement élu peuvent assister à la discussion mais doivent tous les deux se retirer au moment du vote.

Les Conseillers municipaux élisent un Président de séance : Joelle IMBERT, volontaire est désignée à l'unanimité.

La Présidente de séance invite Nelly BETEILLE à présenter les comptes administratifs du Budget Principal et du Budget Annexe de l'eau.

La présentation est faite au Conseil Municipal (p 7 et 8 du document en annexe).  
Pas de question.

La Présidente de séance propose de mettre au vote les deux comptes administratifs et invite Messieurs Michel PONS et Robert PAUCHON à sortir de la salle des délibérations.

La Présidente demande au Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le Compte administratif 2024 pour le Budget principal :

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 6**

***Le compte administratif du budget principal est approuvé à l'unanimité***

La Présidente demande de bien vouloir approuver le Compte administratif 2024 pour le Budget annexe de l'eau :

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 6**

***Le compte administratif du budget principal est approuvé à l'unanimité***

Messieurs Michel PONS et Robert PAUCHON sont invités à reprendre place. Le Maire reprend la présidence du Conseil municipal.

### **Point 4 : Affectation de résultats**

Le Maire redonne la parole à Nelly BETEILLE.

La présentation des affectations de résultat est faite au Conseil Municipal selon le document en annexe (page 9).

Pas de question

Le Maire demande de bien vouloir approuver l'affectation des résultats :

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 8**

***L'affectation des résultats pour le budget principal et le budget annexe est approuvée à l'unanimité.***

### **Point 5 : Vote des taux d'imposition pour les taxes directes locales de 2025**

Monsieur le Maire rappelle les taux qui ont été votés en 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 41.07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 86.21 %
- Taxe habitation (TH) 12.41%

Au regard de la santé financière de la commune, Le Maire propose de ne pas changer les taux d'imposition pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 41.07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 86.21 %
- Taxe habitation (TH) 12.41 %

(page 9 du document en annexe)

Pas de question.

Le Maire demande de bien vouloir approuver et voter ces taxes pour 2025 :

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 8**

***Les taux d'imposition pour les taxes locales directes 2025 sont adoptés à l'unanimité***

#### **Point 6 : Approbation et vote des budgets primitifs 2025**

Monsieur le Maire redonne la parole à Nelly BETEILLE, adjointe aux finances.

La présentation du budget primitif pour le budget principal et pour le budget annexe est faite au Conseil Municipal selon le document en annexe (pages 10 à 19).

Monsieur Robert PAUCHON s'interroge sur le projet évoqué lors de la présentation du budget principal d'embaucher un agent administratif à temps partiel et demande s'il s'agira d'une embauche sur un temps déterminé ou indéterminé. Monsieur PAUCHON rappelle que jusqu'en 2022 la Mairie embauchait un seul personnel administratif à 80%.

Monsieur le Maire précise que si cette décision a été évoquée c'est au regard du travail actuelle de la secrétaire de Mairie qui est embauchée à 35h et qui, dans les faits, ne compte pas ses heures. Il n'est pas envisageable de maintenir une charge de travail visiblement trop importante, sur une seule personne. Néanmoins, il n'est pas question non plus de « jeter l'argent de la Commune par la fenêtre » et qu'avant que soit pris cette décision de nouvelle embauche, la charge de travail sera bien évaluée. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la Commune a pris beaucoup de retard sur des dossiers et des obligations réglementaires, que de nombreuses choses ne sont pas faites et demande un travail supplémentaire à la Secrétaire et qu'il était important de pouvoir budgéter une éventuelle embauche complémentaire.

Pas d'autre question.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver le budget primitif principal 2025 :

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 8**

***Le budget primitif pour le budget principal est adopté à l'unanimité***

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver le budget primitif annexe 2025 de l'eau et l'assainissement. Monsieur Robert PAUCHON demande la parole et souhaite exprimer sa reconnaissance à l'égard de son ancien 1<sup>er</sup> adjoint qui, en 2023 et 2024 s'est occupé du suivi du budget communal avec beaucoup de sérieux et d'efficacité. Monsieur le Maire partage l'avis de Monsieur PAUCHON.

Le budget primitif pour le budget annexe de l'eau est mis au vote :

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 8**

***Le budget primitif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement est adopté à l'unanimité***

### **Point 7 : Attribution des crédits de subventions aux associations**

Le Maire indique que la Commune a reçu de nombreuses demandes de subventions et qu'il a été décidé d'attribuer des subventions aux associations qui participent à la vie de la commune, celles qui ont un rôle fédérateur même si elles sont hors communes et celles qui sont fréquentées par des administrés de Manteyer.

Le Maire explique qu'il a également été recherché des indicateurs factuels pour déterminer les montants octroyés aux différentes associations comme le nombre d'adhérents, le nombre de salariés, de bénévoles, le nombre d'événements organisés et les retombées pour la Commune etc... c'est perfectible et une part de subjectivité demeure mais l'examen des demandes a été fait avec la plus grande équité possible pour parvenir aux propositions suivantes :

<b>Nom de l'association/Commune</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant proposé</b>	<b>Rappel subv 2024</b>
Association Les Manteyards - Manteyer	5 000.00€	4 000.00€	4 000.00€
Association Tous en chemins - Manteyer	4 000.00€	3 500.00€	3 450.00€
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) - Manteyer	1 200.00€	800.00€	600.00 €
Association Mandala - Manteyer	300.00€	300.00€	-
Association La Roche Sport- La Roche des Arnauds	1 000.00€	400.00€	300.00€
Union sportive veynoise SNCF section ski - Veynes	500.00€	250.00€	250.00€
Association La Roche en Forme - La Roche des Arnauds	500.00€	500.00€	-
Ecole de Musique Vivalto - La Roche des Arnauds	400,00€	400.00€	300.00€
Association La Coraline	400.00€	300.00€	300.00€
Club Le Regain - La Roche des Arnauds	300,00€	300.00€	300.00€

Les lutins du petit Buech - La Roche des Arnauds	100.00€	100.00€	-
Collège François Mitterrand : voyage scolaire	380.00€	380.00€	250.00€
TOTAL	14 080.00€	11 230.00€	

Pour information, les demandes de subvention pour lesquelles il n'a pas été donné suite :

- Parce que très éloignées d'un intérêt direct pour la Commune :  
Le secours catholique section de Manosque (équipes sur le 04 et le 05)  
L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du 04 (en plus pas de montant demandé)  
Lycée Pierre et Louis POUTRAIN à St Jean St Nicolas (pas de montant demandé)
- Parce que les demandes étaient impossibles à examiner (simple lettre de demande, pas de dossier) :  
Le Groupement de l'ouvèterie des Hautes-Alpes (appel téléphonique : ne fera pas de demande)  
Judo Club Veynois (mail envoyé le 14/03 avec notre dossier pour demande complète)

Le Maire indique par ailleurs qu'il sera demandé aux Manteyards de fournir un budget précis de leur exercice 2024 et des projets 2025 : celui fourni avec la demande et très incomplet. Un rendez-vous va être proposé à la nouvelle équipe puisque lors de la dernière assemblée, le bureau a été renouvelé. Par ailleurs, concernant l'association tous en chemins, il sera fait une distinction entre la subvention accordée au titre des projets festifs et celle attribuée dans le cadre de la convention passée avec la Commune pour l'entretien des chemins.

Monsieur Robert PAUCHON demande la parole et indique qu'il ne comprend pas pourquoi il est prévu d'accorder 400€ à l'Association Vivalto qui est par ailleurs fortement aidée par le Département et pour laquelle nous n'avons pas d'indication sur le nombre de Manteyards fréquentant l'association. Monsieur le Maire confirme la présence d'enfants et d'adultes inscrits à l'école de musique même si le nombre n'est pas précisément indiqué par l'association et la volonté de vouloir soutenir cette association qui compte 11 salariés (un peu plus de 4 équivalent temps plein).

Monsieur PAUCHON demande également pourquoi le Collège Mitterrand de Veynes est dans le tableau des attributions de subventions. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit pour la Commune de participer à un voyage scolaire en Italie pour un élève domicilié à Manteyer comme cela a régulièrement été le cas y compris en 2024, en 2020 et 2019. Mme Chantal CELCE, adjointe en charge des services à la population explique par ailleurs que le reste à charge pour les parents est parfois trop élevé et la Commune répond à la demande du Collège formulée auprès de toutes les Communes qui ont des élèves concernés pour permettre à l'ensemble de la classe de partir.

Pas d'autre question.

Le Maire demande de bien vouloir approuver l'attribution de ces subventions :

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 8**

***L'attribution des subventions de la Commune aux associations pour 2025 est adoptée à l'unanimité.***

**Point 8 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement - décision du taux applicable pour le budget principal**

Le Maire indique que l'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, c'est-à-dire celle pour le budget principal, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département.

Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pas de questions.

Le Maire soumet au vote la mise en place du taux de 7.5% applicable pour 2025 :

**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 8**

***La mise en place du taux de 7.5% pour la fongibilité des crédits 2025 est adoptée à l'unanimité.***

**Point 9 : Désignation de représentants aux commissions de la CCBD.**

Le Maire rappelle qu'à la suite de l'élection du nouveau conseil municipal, la Communauté des Communes du Buech Dévoluy, demande que l'on nomme des représentants titulaires et suppléants aux différentes commissions de la CCBD. Tous les conseillers ont reçu le tableau listant les commissions et les conseillers intéressés se sont proposés :

Commissions CCBD	Représentant(e)	Suppléant(e)
Finances	Nelly BETEILLE	
Développement économique	Nelly BETEILLE	
Environnement, Déchets, GEMAPI	Chantal CELCE	
Services aux habitants	Chantal CELCE	Joëlle IMBERT
Culture	Joëlle IMBERT	
Tourisme	Robert PAUCHON	Pablito LORIDON
Communication et démocratie participative	Michel PONS	

Mobilités	Claude LEVY	
Groupe de travail ENR	Michel PONS	

Monsieur Robert PAUCHON demande la parole et indique au Maire qu'il faudrait indiquer à la CCBD que les informations indiquées sur leur site sont inexactes puisqu'il est mentionné que les représentants communaux sont désignés par le Conseil Communautaire. La demande de la CCBD à la Commune pour désigner des représentants communaux n'est donc pas la procédure affichée sur le site de la Communauté de Communes.

Le Maire en prend note et demande de bien vouloir approuver la nomination de ces représentants :

**Contre : 0     Abstention : 0     Pour : 8**

***La liste des représentants communaux aux commissions de la CCBD est approuvée à l'unanimité***

**Point 10 : Approbation des RPQS 2023 (Rapport sur le prix et la qualité du service public) pour l'eau potable et pour l'assainissement.**

Le Maire indique que les données 2023 ont été renseignées en ce début d'année sur le site de l'observatoire de l'eau alors qu'elles auraient dû être enregistrées et votées avant le 30 septembre 2024. Les RPQS ont été envoyés à tous les conseillers et le Maire demande de les voter aujourd'hui afin d'être en conformité avec la Préfecture et l'Agence de l'eau qui utilisent ces données pour évaluer la qualité de notre gestion des réseaux eau et assainissement.

Pas de question.

Le Maire demande de bien vouloir approuver les rapports :

**Contre : 0     Abstention : 0     Pour : 8**

***Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et celui de l'assainissement sont approuvés à l'unanimité.***

**Point 11 - Approbation du projet d'aménagement de la forêt communale de Manteyer 2025-2044 porté par l'ONF.**

Le Maire expose que le 4 février dernier, une réunion s'est tenue avec les gardes ONF (M. CHAMBARD et M. GODINO) et que le projet d'aménagement de la forêt communale de Manteyer de 2025 à 2044 a été présenté.

L'ONF nous a adressé son projet issu de cette concertation et le conseil municipal doit l'approuver.

Dans ce projet nous retrouvons un état des lieux de la forêt à l'heure du changement climatique et les grandes orientations de ce plan d'aménagement sont les suivantes :

- S'appuyer sur la régénération naturelle (laisser faire...)
- Préserver la diversité d'essences présentes (notamment les feuillus)
- Augmenter les plans de chasse pour rétablir l'équilibre forêt-ongulé satisfaisant (actuellement il y a trop d'ongulé)
- Conditionner les coupes de sapin à l'acquisition préalable d'un niveau suffisant de régénération

- L'entretien du réseau de desserte
- La mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage.

Le schéma détaille également le programme d'actions qui sera mis en œuvre jusqu'à 2044 afin de tendre vers les grandes orientations retenues.

Les Conseillers ont été informés que le document proposé est à disposition au secrétariat de la Mairie à la demande (jours et heures d'ouverture au public ou sur rdv)

Monsieur Robert PAUCHON demande que plus de temps lui soit accordé pour étudier ce document puisqu'il n'a pas pu être présent à la réunion et qu'il s'interroge sur certains aspects de ce rapport qu'il n'a pas pu avoir à sa disposition assez longtemps pour l'examiner correctement.

**Après discussion le Conseil Municipal décide de reporter l'adoption de ce projet d'aménagement et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance.**

### **Point 12 : Décision sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour un appartement situé au Clos Badet (Céüze)**

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, la délibération concernant les attributions du conseil municipal au maire concernant les décisions sur les DIA a été retiré.

Une demande a été reçue concernant la vente par la société ENIX IMMO d'un appartement de 63.99m<sup>2</sup> au Clos Badet à Céüze, pour un montant de 53 000.00 € TTC.

Le Maire demande si un conseiller voit une raison pour que la commune préempte sur ce bien. Aucune proposition en ce sens n'est faite.

La décision de non-préemption est donc soumise au vote :

**Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 8**

**La décision de non-préemption de l'appartement mis en vente au Clos Badet est approuvée à l'unanimité**

Le Maire indique que le matin même une autre DIA est arrivée en Mairie et demande si les Conseillers Municipaux sont tous d'accord pour l'ajouter à l'ordre du jour : l'ensemble du Conseil Municipal est favorable.

Le Maire indique qu'il s'agit de la vente de l'Hôtel Gaillard de Céüze pour un montant de 300 000.00€

Le Conseil municipal confirme la non-préemption de la mairie pour ce bien.

**Contre : 0    Abstention : 1 (Robert PAUCHON)    Pour : 7**

Abstention de Mr Pauchon qui précise qu'un bien commercial n'est pas concerné par une préemption de la mairie, selon lui.

**Questions diverses :**

Monsieur Robert PAUCHON demande la parole pour indiquer qu'il souhaite une correction orthographique dans l'écriture de son nom dans les documents de la Mairie où il a vu son nom écrit avec « O » alors que l'orthographe exacte est avec « AU ». Monsieur le Maire en prend note.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h29.

**Questions/ réponses avec le public présent :**

Signature de la secrétaire de séance

Signature du Maire